



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 décembre 2016



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.

Il me revient que Monsieur le Ministre a demandé aux responsables des antennes de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) de procéder à des économies en demandant à ce que plusieurs des ouvriers/salariés à tâche manuelle soient transférés à d'autres services étatiques.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture :

- Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?
- Quelles sont les antennes de l'Administration des services techniques de l'agriculture qui seront concernées par ces mesures ?
- Dans quels services étatiques ces ouvriers/salariés seront-ils transférés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Dossier suivi par : M. André VANDENDRIES
Tél. : 247 82529



Réf.: 1029/16

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement

Service Central de Législation

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 24 JAN. 2017

Objet: Question parlementaire n° 2633 de Monsieur le Député Léon Gloden

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire n° 2633 de Monsieur le Député Léon Gloden

En 2014, le Gouvernement a demandé la mise en œuvre du « budget nouvelle génération » (BNG), imposant la réduction de 10% des dépenses courantes des services de l'Etat pour les exercices budgétaires 2015-2018.

L'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) a proposé plusieurs mesures, entre autres, les deux mesures inscrites sous les numéros 217 et 218 de la loi budgétaire de 2015, qui concernent la réorganisation des bureaux régionaux de l'ASTA et des équipes de salariés de l'ASTA.

La suppression du bureau de la circonscription de Mersch (mesure BNG 217) a permis une nette économie à l'ASTA vu que les bureaux de l'ASTA à Mersch se trouvaient dans un bâtiment loué. En plus, la fusion des bureaux de Mersch et de Diekirch a engendré diverses synergies au niveau du matériel et de l'organisation.

En ce qui concerne la mesure BNG 218, la diminution du volume des demandes de la part des communes, des agriculteurs et des syndicats d'agriculteurs a substantiellement réduit les travaux généralement effectués par les équipes de salariés concernant principalement la voirie rurale, les conduites d'eau dans les parcs à bétail et les installations de drainage dans les champs.

Pour éviter une gestion déficitaire, l'ASTA a proposé de diminuer le nombre des équipes, en ne remplaçant plus les départs à la retraite ou en affectant les salariés à de nouvelles tâches, soit par un transfert dans un autre service de l'ASTA, soit par un changement d'administration.

Dans la perspective d'un changement d'administration, l'ASTA a contacté l'Administration des Ponts et Chaussées, l'Administration de la Gestion de l'Eau et l'Administration de la Nature et des Forêts pour envisager le transfert de quatre salariés. Les pourparlers ont abouti à un transfert définitif de deux ouvriers à l'Administration des Ponts et Chaussées au 1^{er} avril 2017. Pour les deux autres ouvriers, les pourparlers avec les autres administrations se poursuivent en vue de trouver une solution avant le 31 octobre 2017. Les démarches se font en étroite collaboration avec les agents concernés et les représentants des syndicats.